

Délibération n° 2022-08-30-1

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC SEANCE DU 30 AOUT 2022

L'an deux mil vingt deux, le trente août, à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 24 août 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P	X		
2	COLEAU Olivier	P			
3	PLACIDE Carole	P			
4	CARPENTIER Dominique	E		Meneghetti Audrey	
5	MENEGHETTI Audrey	P	X		
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	A			18H48
8	FIEVEZ Daniel	P			
9	HELBECQUE Nathalie	A			18H52
10	DELOFFRE Virginie	P			
11	BAYET Geoffrey	P			
12	DOUCHEMENT Marie	E		Regniez Claude	
13	DELVAUX Eric	E		Muys Vincent	
14	TISON Sophie	E			
15	MUYS Vincent	P	X		

Nombre de conseillers présents	9	Nombre de procuration	3
Nombre de conseillers absents	6	Nombre de voix	12

Secrétaire de séance : Madame Meneghetti Audrey

OBJET : Accord pour l'adhésion de la commune d'Emerchicourt à la Communauté de la Porte du hainaut

L'étude d'impact sur les incidences de cette adhésion, réalisée en février 2022, a été annexée à la convocation de la présente réunion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-11 et L.5211-39-2,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment l'article 25,

Vu le décret n°2020-1375 du 12 novembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 5211-39-2 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Emerchicourt en date du 1^{er} juillet 2022 demandant l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et son retrait de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevant,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Porte du Hainaut en date du 4 juillet 2022 favorable à l'adhésion de la commune d'Emerchicourt à La Porte du Hainaut,



Vu l'étude d'impact relative à l'adhésion de la commune d'Emerchicourt à la CAPH,
Par jugement en date du 22 décembre 2021, effectif au 1^{er} juillet 2022, le Tribunal Administratif de Lille a annulé l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2018 portant retrait de la commune d'Emerchicourt de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) en vue de son adhésion à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH).

Toutefois, il ressort du jugement qu'étaient notamment en cause des irrégularités dans la procédure suivie, notamment liées à la réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), ne remettant nullement en cause le bien-fondé de l'adhésion d'Emerchicourt à la CAPH se justifiant d'un point de vue économique, géographique et administratif.

En effet, la commune est rattachée administrativement au Valenciennois et au canton de Bouchain. Le bassin de vie des émerchicourtois en termes de services administratifs, sociaux, juridiques, de santé et de services à la personne se situant sur les communes de Bouchain, Denain et Valenciennes.

Aussi, compte tenu de la volonté partagée et réitérée de la commune d'Emerchicourt et de la CAPH, une nouvelle procédure d'adhésion de la commune a été relancée par délibérations susvisées.

Conformément à la procédure en vigueur, il convient désormais que chaque Conseil Municipal membre de La Porte du Hainaut se prononce à nouveau sur le projet d'adhésion de la commune d'Émerchicourt à La Porte du Hainaut.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de donner son accord à l'adhésion de la commune d'Émerchicourt à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Décision du Conseil municipal :

Nombre de conseillers présents	9	Nombre de procuration	3
Nombre de conseillers absents	6	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P	X			P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	E		Meneghetti Audrey		P
5	MENEGHETTI Audrey	P	X			P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	A			18H48	
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	A			18H52	
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	E		Regnierz Claude		P
13	DELVAUX Eric	E		Muys Vincent		P
14	TISON Sophie	E				
15	MUYS Vincent	P	X			P



Envoyé en préfecture le 02/09/2022

Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900382-20220830-220902_D1110NL-DE

A l'unanimité, le Conseil décide de donner son accord à l'adhésion de la commune d'Emerchicourt à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

**La secrétaire de séance,
Audrey Meneghefti**



**Le Maire,
Claude REGNIEZ**



Publié le :

Transmise au représentant de l'Etat le :

Monsieur le Maire, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.